

Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement	SCORI
Adresse de l'établissement	Le Bois des brandes – 79600 AIRVAULT
Activité de l'établissement :	L'établissement est spécialisé dans le tri, transit, regroupement et prétraitement de déchets industriels préalablement à leur valorisation énergétique et matière en cimenteries.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	Sans objet pour ce qui concerne le centre SCORI Airvault.
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<p>Les seuls scénarios d'accident majeur (au sens de la définition de l'article 2 de l'arrêté du 26 mai 2014), susceptible de survenir sur le site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'incendie : feu de nappe de déchets liquides inflammables (cuvette de rétention, aire de chargement /déchargement). • L'explosion : physique ou pneumatique de capacités de stockage ou de transport de déchets liquides inflammables. <p>Ils sont à l'origine des effets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les effets thermiques : ces effets sont liés au rayonnement de chaleur émis soit par la combustion plus ou moins rapide d'une substance inflammable. Ils provoquent des lésions +/- létales (brûlures...) des personnes exposées. • Les effets de surpression résultent d'une onde de pression provoquée par une explosion. L'augmentation de la pression de l'air peut entraîner des lésions sur les organes (tympans, poumons...) ou des effets indirects sur l'Homme (par l'effondrement de structures bâties, la projection d'objets...) <p>Les effets des accidents majeurs identifiés dans l'étude de dangers restent limités au périmètre SCORI-CALCIA</p>
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	<p><u>Scénario 1</u> Le scénario d'accident majeur correspond à un feu de cuvette de rétention (incendie de déchets liquides inflammables suite à un épandage accidentel ou perte de confinement).</p> <p>Les mesures de prévention des risques mises en œuvre sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure en continu du volume contenu et asservissement des équipements de transfert. • Mesure annuelle de l'épaisseur des réservoirs.

Equipements électriques et mécaniques conformes au plan de zones à risque d'explosion.

- Surveillance permanente et sécurisée des paramètres importants pour la sécurité sur les stockages.
- Tests périodiques de l'ensemble des dispositifs de sécurité présents sur le site.

Moyens de secours humains

- Formation de l'ensemble du personnel du site aux gestes à réaliser lors d'une première intervention sur un incendie.
- Equipe de seconde intervention avec exercice annuel de mise en œuvre du P.O.I
Astreintes de sécurité et cellule de crise activable 24h/24.

Moyens de secours matériels :

Dispositif fixe de détection et d'extinction incendie.
Réserve interne d'eau et émulseur
Site entièrement sur rétention (capacité de rétention de 500 m³).

Scénario 2

Le scénario d'accident majeur correspond à une explosion interne d'un camion-citerne lors du chargement de déchets liquides inflammables.

Les mesures de prévention des risques mises en œuvre sont les suivantes :

Aire et poste de chargement en zone ATEX
Remplissage de la citerne par un bras de chargement
Mise à la terre des citernes.
Contrôle des citernes avant chargement
Captation du ciel gazeux des citernes.

Le site est gardienné 24h/24 et exploité par du personnel formé aux risques inhérents aux installations et à la gestion des situations d'urgence.